

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE CAUDRY

SÉANCE DU JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022 – 18 h 30 –

DÉLIBÉRATION DRH/22-09-2022/Q15

Date de convocation : 16 Septembre 2022

**Le Conseil Municipal de CAUDRY s'est réuni à l'Hôtel de Ville, en séance publique,  
sous la présidence de Monsieur BRICOUT Frédéric, Maire**

### **Nombre de conseillers en exercice : 33**

**Membres présents** : M. BRICOUT Frédéric, Maire ; Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie, M. POULAIN Bernard, Mme BERANGER Agnès, Mme TRIOUX-COURBET Sandrine, Mme THUILLEZ Martine, M. DOYER Claude, Mme RICHOMME Liliane, Adjointes au Maire ; Mme PLUCHART Claudine, Mme PRUVOT Brigitte, M. CHMIELEWSKI Dominique, M. MARIN Yves, Mme CHATELAIN Nathalie, M. DEUDON José, Mme NAVEZ Patricia, M. BALEMENT Matthieu, M. HISBERGUE Antoine (à partir de la Question 5), M. ROUSSEAU Jérémy, M. BAUDOUX Aurélien, Mme DEMARQUE Ophélie, M. COLLIN Denis, Mme DISDIER Mélanie, M. BAJODEK Alban, Mme DESREUMAUX Sophie, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice.

### **Membres absents ayant donné procuration :**

M. BONIFACE Didier : procuration à M. POULAIN Bernard  
M. RIQUET Alain : procuration à M. MARIN Yves  
Mme DAUCHET Martine : procuration à Mme THUILLEZ Martine  
M. DEVIENNE Marc : procuration à M. CHMIELEWSKI Dominique  
M. DECALION Ismaël : procuration à M. BRICOUT Frédéric  
Mme DENIZON-LEVEAUX Violente : procuration à Mme MERY-DUEZ Anne-Sophie  
Mme MATON Audrey : procuration à Mme PLUCHART Claudine  
Mme CAILLAUX Céline : procuration à Mme CHATELAIN Nathalie  
M. BRULANT Damien : procuration à M. ROUSSEAU Jérémy

### **Membre absent :**

M. HISBERGUE Antoine (jusqu'à la Question 4),

Est désigné secrétaire de séance : Mme DEMARQUE Ophélie

### **OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – AUTORISATION DE RECRUTEMENT DE CONTRATS D'APPRENTISSAGE**

Madame Agnès BERANGER, Adjointe au Maire, expose :

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le code du travail, et en particulier les articles L. 6211-1 et suivants, les articles D. 6211-1 et suivants ;

Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu l'ordonnance n°2020-387 du 1er avril 2020 portant mesures d'urgence en matière de formation professionnelle ;

Vu le décret n° 2020-786 du 26 juin 2020 relatif aux modalités de mise en œuvre de la contribution du Centre national de la fonction publique territoriale au financement des frais de formation des apprentis employés par les collectivités territoriales et les établissements publics en relevant ;

Vu la délibération DRH/23-06-2022/Q07 ayant autorisé la conclusion de contrats d'apprentissages pour une durée de deux ans ;

Madame BERANGER rappelle que par délibération en date du 23/06/2022 le Conseil Municipal avait autorisé le recrutement de quatre contrats d'apprentissage pour une durée de 2 ans conformément aux besoins exprimés par les services.

Un nouveau besoin ayant été exprimé dans le domaine du sport scolaire, il convient d'effectuer un recrutement supplémentaire.

Madame BERANGER :

- demande donc au Conseil Municipal de permettre le recours au contrat d'apprentissage et de conclure dès la rentrée scolaire 2022-2023, et les années suivantes, divers contrats d'apprentissage conformément au tableau suivant :

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la Formation
Entretien	1	CAP Accompagnant éducatif Petite enfance	2 ans
Jardin Espaces Verts	2	CAP ou BP Aménagement paysager	2 ans
Musée	1	BTS ou Licence (Bac +2-3) Culturel	2 ans
Affaires scolaires	1	BP JEPS	1 an

Ce tableau a été établi en fonction des besoins actuels, cependant, sur une année pleine, tous les postes ne seront pas nécessairement pourvus.

Madame BERANGER :

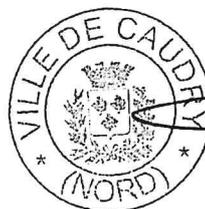
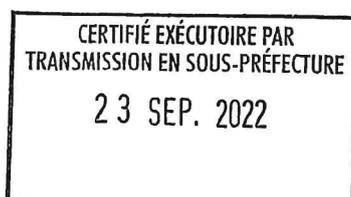
- demande au Conseil Municipal d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dispositif et notamment les contrats d'apprentissage ainsi que les conventions conclues avec les centres de formation.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'exercice en cours – Chapitre 012.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme.



Le Maire,

Frédéric BRICOUT